

LE

DU

APPEL À CANDIDATURE

RÉSIDENCE DE CRÉATION ARTS VISUELS 2021
VILLE D'ANGERS

ANGERS VILLE
CULTURELLE



APPEL À CANDIDATURE

RÉSIDENCE DE CRÉATION ARTS VISUELS 2021 - VILLE D'ANGERS

Accompagner les artistes, privilégier la rencontre entre les œuvres et le public, ouvrir le plus largement possible les portes de la création dans un lieu naturel et culturel d'exception : voici l'ambition de cette nouvelle résidence artistique à Angers. Le Repaire Urbain, situé dans le Jardin des Beaux-Arts, entouré de la Médiathèque Toussaint, du Musée des Beaux-Arts et de la Galerie David d'Angers, est un cadre privilégié que nous souhaitons partager avec les artistes, dans le but d'encourager leur travail et de renforcer le lien avec le public, les expériences et les découvertes sensibles et esthétiques. La résidence angevine incarne aussi la volonté de réunir nature et culture, patrimoine et création au cœur d'un poumon de la cité, une agora citoyenne et culturelle : un petit havre de paix au cœur de la ville. C'est dans ce cadre privilégié, sous l'œil de David d'Angers et de L'Arbre-serpents de Niki de Saint-Phalle, que la ville d'Angers souhaite inviter chaque année un ou des artistes plasticiens.

Nicolas Dufetel,

adjoint chargé de la Culture et du Patrimoine

PREAMBULE

Dans le cadre de son soutien au secteur des arts visuels et à la création, la ville d'Angers propose, à partir de cette année, un nouveau dispositif annuel de résidence pour un ou plusieurs artistes plasticiens.

Cette résidence se veut un espace d'expérimentation, de création et d'échanges donnant lieu à une exposition au Repaire Urbain (RU).

Inauguré en 2020, le Repaire Urbain accueille trois services municipaux qui incarnent une dynamique culturelle voulant associer patrimoine, création et accessibilité citoyenne : Angers Patrimoines, l'Artothèque d'Angers et les Archives patrimoniales. Il propose toute l'année des expositions, animations et rencontres autour de la création artistique contemporaine, de l'histoire et du patrimoine. Il dispose de trois espaces d'expositions : un au rez-de-chaussée, dédié à l'architecture et au Patrimoine dans le cadre du label Ville d'Art et d'histoire, et deux à l'étage : une grande salle modulable de 250m² avec vue sur le jardin, dédiée à la création, et une autre dédiée à l'art contemporain en lien avec la collection de l'artothèque.

À environ 5 minutes à pied de la gare, le RU est situé dans un environnement culturel privilégié, organisé au sein du jardin du Musée des Beaux-arts, où se trouvent aussi trois équipements culturels majeurs : le Musée des Beaux-Arts, la Galerie David d'Angers et la Médiathèque Toussaint (*Bibliothèque municipale*).

Le RU comprend dans ses locaux, un atelier d'artiste de 50m² avec jardin, permettant d'accueillir chaque année des artistes en résidence.

Forme de la résidence

L'appel à résidence s'adresse à tous les artistes plasticiens professionnels sans médium privilégié et sans limite d'âge.

Un espace de travail est mis à disposition du ou des artistes sélectionnés pour une durée de 2 à 4 mois. L'artiste bénéficie d'un accompagnement privilégié des équipes du RU et d'un budget de 6 000 euros comprenant honoraires et budget de production.

Cette résidence donne lieu à une restitution dans la grande salle d'exposition du RU (*descriptif et photos en annexe*), sous la forme a minima d'une exposition d'une durée de 3 mois. L'artiste percevra dans ce cadre des droits de diffusion.

Un comité de travail composé de professionnels de la culture de la Ville d'Angers se réunit une fois par mois durant le temps de résidence pour échanger avec l'artiste sélectionné sur le travail en cours et le projet de restitution.

Les artistes accueillis se situent dans une démarche d'ouverture aux publics, qu'il s'agisse de montrer une étape de travail, de rencontres avec le public ou de la mise en place d'ateliers de pratique artistique en lien avec les équipes du RU.

Calendrier et planning de résidence

La durée de la résidence est de deux à quatre mois (*entre juin et octobre 2021*), les dates de résidence sont convenues avec l'artiste selon ses disponibilités.

Le temps de présence de l'artiste à l'atelier sera établi par convention, un minimum de 20 jours complets est requis sur l'ensemble de la résidence.

Des rencontres avec le public seront organisées sur ces temps de présence en lien avec les équipes du RU.

Modalités financières

Honoraires : 4000 euros (*50 % à la signature de la convention et 50% à l'ouverture de l'exposition*)

Frais de production : 2000 euros (*sur présentation de factures*)

Droits de diffusion versés dans le cadre de l'exposition : 500 euros

Autres formes de soutien

- Accompagnement individualisé dans le développement du travail et dans la préparation d'une exposition pour la grande salle du Repaire Urbain (RU) par l'équipe du RU.
- Mise en réseau éventuelle avec des entreprises et des professionnels : artistes, responsables de structures, critiques, commissaires d'exposition, galeristes, etc.
- Propositions éventuelles d'expériences professionnelles diverses : workshop, conférence, etc.
- Mise à disposition d'un pass donnant accès gratuitement aux cinq musées d'Angers et d'une entrée au château-domaine national d'Angers.

Les modalités pratiques d'accueil

Un atelier de 50 m² sera mis à disposition de l'artiste durant toute la durée de la résidence. Il est équipé d'un point d'eau, d'espaces de rangement, d'une table, de chaises et d'une connexion WIFI. L'artiste peut bénéficier d'une place de stationnement.

Accès possible du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 12h30 à 18h.

Le montage et le démontage de l'exposition organisée à l'issue de la résidence sont assurés par les équipes de la Ville d'Angers en présence de l'artiste.

La Ville d'Angers prend en charge les frais liés à l'inauguration de l'exposition, tels que la communication et le vernissage.

L'hébergement éventuel, les déplacements et les frais alimentaires restent à la charge de l'artiste.

Modalités de candidature

Les candidatures sont à adresser par courriel au format PDF à l'adresse e-mail developpement.culturel@ville.angers.fr, au plus tard le 10 mars 2021 à minuit

L'objet des courriels d'envoi des candidatures est obligatoirement libellé comme suit :

Candidature résidence arts visuels – Prénom Nom

Les candidatures devront intégrer les éléments suivants :

- Une note d'intention comprenant des axes de recherche et les médias envisagés ainsi qu'une proposition de format de restitution du travail réalisé lors de la résidence
- Un budget prévisionnel
- Un dossier d'artiste comprenant un portfolio et un CV détaillé
- Un n° de SIRET ou toute pièce administrative et fiscale permettant de prouver la capacité d'édition de factures.
- Un n° de sécurité sociale.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Composition du jury :

- 1 élu de la Ville d'Angers
- 1 représentant de la direction Cultures, Patrimoines, Créations
- 1 professionnel/le des arts visuels de la Ville d'Angers
- 1 représentant/e de l'Esad Talm Angers
- 1 artiste
- 1 professionnel de la diffusion hors Ville d'Angers

Le lauréat sera sélectionné au regard des critères suivants :

- Qualité et démarche artistique singulière et affirmée
- Cohérence du projet et capacité de l'artiste à lui donner sens
- Faisabilité technique et financière du projet

Contact

Direction Cultures, Patrimoines, Créations – Ville d'Angers
Lucie PICARD, chargée des arts visuels
developpement.culturel@ville.angers.fr
Tél : 02 41 05 41 49

ANNEXE 1

Le repaire urbain et sa salle d'exposition du 1^{er} étage



Exemple d'installation de panneaux en fermacell

(dans le cadre de l'exposition de Stéphane Couturier en 2020).



- Dimensions de la salle : 250 m²
- Capacité d'accueil : 250 personnes
- Equipements : cimaises fixes et mobiles en fermacell
Elle dispose d'un vidéoprojecteur, d'un écran de projection et d'enceintes

ANNEXE 2

■ L'atelier d'artiste



Dimensions : 50 m² + jardin

- Capacité d'accueil : 30 personnes.
- Equipements : cimaises fixes. Point d'eau, rangement, connexion WIFI